

**PV20-0001 Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 3 au 24 avril 2020**

Arrêté relatif à l'agrément de substances actives et à l'homologation de produits
phytopharmaceutiques à usage agricole

Nombre de participants à la consultation publique : 5

Synthèse des remarques effectuées par les participants à la consultation publique

- Opposition à l'agrément de molécules non autorisées en France par principe de précaution.
- Opposition à l'agrément de substances actives toxiques en vue d'une orientation de la Nouvelle-Calédonie vers la permaculture.
- Opposition à l'agrément de substances actives pour une durée de 5 ans.

Décision

Le projet d'arrêté a été rédigé conformément aux procédures prévues par le code agricole et pastoral, il est donc décidé de maintenir le projet d'arrêté proposé.

Les substances et produits phytopharmaceutiques à usage agricole proposés ont tous été examinés en réunion du comité consultatif des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage « jardin » le 14 février 2020 et ont fait l'objet d'un avis général favorable.

Parmi les substances actives proposées à l'homologation seules deux ne sont pas autorisées par la communauté européenne. Leur agrément en Nouvelle-Calédonie est associé à des mesures restrictives proposées par le comité consultatif : de durée d'agrément restreinte à 1an en l'attente de la mise en œuvre d'une solution de substitution pour l'une (chloprofame) et de restriction d'usage pour l'autre (fipronil).

Autres remarques relatives aux commentaires issus de la consultation

- Souhait de transmission de l'arrêté validé→. Les arrêtés validés à l'issue des consultations publiques sont consultables sur la page de consultation.
- La consultation a eu lieu durant la période de confinement.
- Le lien vers les documents techniques relatifs à la consultation est compliqué d'accès.
- Souhait de disposer des avis du comité consultatif.
- Demande de recherche de solutions alternatives non nocives et d'une vision à long terme.